

Aperçu et justification

Indicateur	15. Mesure dans laquelle l'importance du PCI et de sa sauvegarde dans la société est reconnue, tant par les communautés, les groupes et les individus concernés, que par la société en général	
Facteurs d'appréciation	Cet indicateur est évalué sur la base de trois facteurs nationaux suivis et rapportés par chaque État partie :	
	15.1 Les communautés, les groupes et les individus utilisent leur PCI pour leur bien-être, y compris dans le contexte de programmes de développement durable.	
	15.2 Les communautés, les groupes et les individus utilisent leur PCI pour le dialogue en vue de promouvoir le respect mutuel, la résolution des conflits et la consolidation de la paix.	
	15.3 Les interventions de développement reconnaissent l'importance du PCI dans la société en tant que source d'identité et de continuité ainsi que de connaissances et de savoir-faire, et renforcent son rôle en tant que ressource pour permettre le développement durable.	DO 170, DO 173
Relation avec les ODD et autres indicateurs	<p>Objectifs de développement durable : Le souci de bien-être et de développement durable de cet indicateur complète l'objectif 1 des ODD (« Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde ») et l'objectif 3 des ODD (« Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges »). Le bien-être humain est également abordé en termes d'infrastructure dans la cible 9.1 des ODD, tandis que la résolution des conflits et la consolidation de la paix sont des éléments de la cible 16.2 des ODD, « promouvoir l'état de droit... et assurer un accès égal à la justice pour tous. ». Comme tous les indicateurs, le présent indicateur soutient la cible 11.4 des ODD en renforçant « les efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel mondial. ».</p> <p>Relation avec d'autres indicateurs : Lorsque les indicateurs 11 à 14 portent sur l'environnement politique, l'indicateur 15 examine l'efficacité avec laquelle ces politiques et mesures juridiques et administratives se traduisent en actions.</p>	
Justification de l'action	Soulignant l'importance du PCI dans la société, cet indicateur examine comment le PCI peut contribuer au développement durable et au bien-être humain. En tant que tel, il comporte de fortes dimensions relatives aux droits de l'homme et à la justice sociale. La Convention parle d'adopter « une politique générale visant à mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel dans la société et à intégrer la sauvegarde de ce patrimoine dans des programmes de planification » (Article 13(a)). Toutefois, il ne faut pas oublier que l'élaboration des politiques et la planification du développement ne sont pas des exercices abstraits, mais qu'elles ne peuvent avoir un impact que lorsqu'elles sont traduites en programmes et activités. Il ne s'agit pas ici de savoir si de telles politiques existent, mais si le PCI est en fait utilisé pour améliorer le bien-être des gens.	
Termes clés	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés, groupes ou, dans certains cas, individus • Développement durable 	

Orientations spécifiques sur le suivi et l'établissement de rapports périodiques

Avantages du suivi	<p>Le suivi de cet indicateur peut révéler dans quelle mesure les communautés, les groupes et les individus peuvent bénéficier de politiques et de mesures juridiques et administratives pour améliorer leur bien-être et leur qualité de vie (facteurs d'appréciation 15.1 et 15.2). En outre, le suivi du facteur d'appréciation 15.3 permet de vérifier si les États parties, dans le cadre de leurs interventions concrètes en matière de développement, atteignent les objectifs fixés dans leurs cadres directeurs et comment le PCI est utilisé comme ressource pour le développement durable. Dans les pays qui ont connu ou risquent de connaître des conflits armés, le suivi de cet indicateur peut également contribuer à la prévention des conflits et/ou à la réconciliation post-conflit. Le suivi au niveau mondial permet d'identifier les stratégies et les actions créatives entreprises dans les pays du monde entier et peut offrir des exemples de bonnes pratiques dont l'efficacité a été démontrée, ce qui ouvre la voie à la coopération et aux échanges internationaux.</p>
Sources et collecte des données	<p>Les responsables de la surveillance et de l'établissement de rapports devront peut-être examiner un large éventail de sources de données pour trouver des exemples concrets d'activités liées au PCI. Des enquêtes périodiques auprès de divers acteurs dans le domaine de la sauvegarde du PCI, ou des examens de la couverture médiatique et de la recherche universitaire, pourraient également être des moyens importants de recueillir des données. Un conseil consultatif ou un mécanisme de coordination largement inclusif, s'il en existe un, constituerait également une source importante d'information pour cet indicateur.</p> <p>Sources de données possibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapports d'ONG, d'associations communautaires et d'autres acteurs sur leurs actions• Bulletins, bulletins ou sites Web d'associations professionnelles ou de réseaux de chercheurs• Couverture médiatique d'initiatives communautaires ou d'autres interventions de sauvegarde